



Union Départementale des Syndicats  
**CGT-FORCE OUVRIERE**

du Puy de Dôme

38 rue Raynaud – 63000 Clermont-Ferrand

04 73 92 30 33 – Fax : 04 73 90 62 66

Email : [udfo63@wanadoo.fr](mailto:udfo63@wanadoo.fr) ou [fbochard@wanadoo.fr](mailto:fbochard@wanadoo.fr)

## Communiqué

### **L'UD FO du Puy de Dôme appelle à la mobilisation le 12 septembre 2017 : Pour l'abrogation des lois EL KHOMI et REBSAMEN Pour le retrait des ordonnances Macron**

Les instances de l'UD FO du Puy de Dôme ont décidé d'appeler à la mobilisation le 12 septembre 2017. La publication par le gouvernement des ordonnances réformant le Code du Travail montre que, loin d'améliorer les garanties collectives des salariés, ce projet se situe dans la suite des lois EL KHOMRI et REBSAMEN en les aggravant.

Pour s'en convaincre, il suffit de voir la satisfaction du PATRONAT lorsque le projet d'ordonnances a été porté à la connaissance des organisations syndicales et patronales !

Avec la Confédération FO (qui votera contre les ordonnances dans toutes les instances consultatives qui vont se tenir), l'UD FO du Puy de Dôme considère que « nombre d'éléments de ces ordonnances constituent une régression sociale et sont inacceptables ».

Ainsi l'inversion de la hiérarchie des normes introduites par la loi EL KHOMRI est étendue : l'accord de branche pourrait déroger à la loi sur les CDD, l'intérim ou les contrats de chantiers... Au niveau des entreprises, des accords moins favorables que la loi ou l'accord de branche seraient possibles sur les primes et sur les congés... La nécessité de mesures particulières pour les TPE conduirait à des normes différentes entre salariés d'une même branche en fonction de la taille de l'entreprise !

De même la suppression des instances représentatives du personnel et leur remplacement par des comités sociaux et économiques (qui ne sont pas sans rappeler les « comités sociaux d'entreprise » de la Charte du Travail de 1941) remet en cause leurs prérogatives et réduit la capacité des organisations syndicales à représenter et défendre les salariés.

De plus la possibilité de « négocier » des accords dans les entreprises de moins de 50 salariés avec des élus non syndiqués est une attaque directe contre les confédérations syndicales.

Sans parler de la barémisation des indemnités prud'homales, de la limitation du nombre de mandats pour les représentants du personnel, de la réduction du délai pour contester un licenciement, de la simplification des accords dit « compétitivité », du référendum à l'initiative de l'employeur, de la disparition du compte « pénibilité » ...

### **Les ordonnances MACRON contre le Code du Travail doivent être retirées !**

Ces ordonnances s'inscrivent dans la politique d'austérité et de régression sociale du gouvernement MACRON – PHILIPPE dont les premières mesures (baisse de 5 € du montant de l'APL, suppression de 166 000 contrats aidés...) constituent une attaque contre les jeunes, les travailleurs privés d'emplois et les salariés les plus précaires) ... S'y ajoutent l'annonce de l'augmentation de la CSG, la poursuite des suppressions de postes dans la Fonction publique, les projets contre l'assurance-chômage, la sécurité sociale et les retraites !

L'UD FO du Puy de Dôme soutient toutes les structures syndicales FO qui appellent à la grève, à des arrêts de travail et à des actions syndicales le 12 septembre...

**L'UD FO appelle à la mobilisation et à participer à la  
Manifestation le 12 septembre à 10 heures  
Place du 1<sup>er</sup> mai à Clermont-Ferrand**